

Bibliothèques et Archives Municipales - Convention 2008-2009 avec la Région de Franche-Comté relative au chèque avantage bibliothèque

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Région de Franche-Comté propose de renouveler le dispositif de soutien à la lecture destiné à encourager les jeunes de moins de 26 ans, étudiants ou non, à accéder aux services mis en place en leur faveur par les bibliothèques municipales ou intercommunales de la région. La Ville de Besançon a été informée par courrier daté du 15 juillet 2008.

Le chèque avantage bibliothèque, diffusé avec la carte avantage jeune par le Centre Régional d'Information pour la Jeunesse dès le 1^{er} septembre 2008, permet de bénéficier pendant 12 mois d'un abonnement gratuit.

La convention proposée prévoit l'octroi d'une subvention forfaitaire de 30 500 € à la commune afin de compenser le manque à gagner, améliorer l'attractivité des bibliothèques en faveur des jeunes par l'achat de livres ou un équipement multimédia. Le règlement est effectué en deux fois au compte du bénéficiaire, une moitié à la signature de la convention et le solde en novembre sur présentation d'un bilan provisoire du dispositif.

La Ville s'engage à inscrire gratuitement toutes les personnes remplissant les conditions d'accès, à afficher tous les supports publicitaires qui seraient fournis par la Région ainsi qu'à participer aux évaluations du dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention 2008 2009 à intervenir avec la Région de Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.